

Quand les studios d'animation profitent de *Varroa destructor*®

Les apiculteurs du monde entier risquent de ne plus rien y comprendre : autrefois faussement dénommé *Varroa jacobsoni*, la taxonomie de cet acarien ravageur d'abeilles est à nouveau au centre d'un débat qui n'a cette fois-ci rien de scientifique. Il a pour contexte une action juridique lancée par le célèbre studio américain Pixar®, affirmant avoir déposé le nom et la marque *Destructor*® en 2015 pour le personnage d'un film (*Le voyage d'Arlo*®, 2015, Pixar®) afin d'en tirer d'éventuels bénéfices sur produits dérivés.



Varroa destructor®

A la différence des noms propres, les noms communs nouvellement créés peuvent effectivement faire l'objet d'un nom ou d'une marque déposée. Petit détail que D. L. Anderson et J. W. Truman n'ont pas pris la peine de réaliser en 2000 quand ils proposèrent à l'imposteur *jacobsonien* un nouveau nom n'intégrant pas leur patronyme, mais issu d'un néologisme formé à partir du nom commun « destruction » et du suffixe -or, dont la sonorité tapageuse et froidement définitive a eu son succès dans les films des années 80.



Destructor® déposé par les studios Pixar®

Personnage imaginaire représentant un renard à grandes oreilles et n'apparaissant pourtant que quelques secondes dans le film de Pixar®, *Destructor*® n'avait pourtant pas vocation à rapporter gros. C'est un «nickname designer» du studio d'animation, lui-même féru d'apiculture, qui a révélé l'utilisation abusive de *Destructor*® dans les publications scientifiques sans que ne soit jamais mentionné la référence à la marque déposée. La justice américaine a tranché : *Destructor*® est bien depuis 2015 la propriété de Pixar® (et donc du groupe Disney®) et son utilisation doit y faire référence,

a minima dans la bibliographie : subtilité vulpienne qui a pourtant échappé à bon nombre d'éditeurs.

Les avocats du groupe Disney® ont d'ores et déjà comptabilisé l'occurrence du terme *Destructor*® mal orthographié dans les publications scientifiques entre 2015 et 2022 et déplorent un préjudice pour le groupe s'élevant à quelques 2,6 millions de dollars rien qu'aux USA. Les principales maisons d'éditions scientifiques, majoritairement européennes mais ne pouvant se passer de la manne des publications américaines, ont reconnu leur erreur et ont annoncé qu'elles rembourseraient les montants dûs.

Hasard du calendrier, le groupe Disney®, en préparation d'un film dont le protagoniste principal fera intervenir une abeille (*Beelly the Bee*®, 2024, Pixar®) a décidé d'aider à promouvoir la biodiversité et le monde apicole en créant une nouvelle chaîne payante Bee+® à qui les sommes remboursées seront allouées.

L'article du New York Times : <https://www.nytimes.com/justice/pixar-varroa-destructor>

Destructor® est une marque déposée du groupe Disney®

